

Communiqué de presse

Amoéba: Résultats 2023 – Une année de transition en vue de la commercialisation de ses produits

Chassieu (France), le 28 mars 2024, – 18h30 - AMOÉBA (FR0011051598 - ALMIB), biotech industrielle spécialisée dans le traitement du risque microbiologique, ayant mis au point un agent de biocontrôle pour le traitement des plantes en agriculture et développant des applications potentielles en cosmétique, annonce aujourd'hui ses résultats annuels pour l'exercice clos au 31 décembre 2023.

Le Conseil d'Administration, qui s'est réuni le 28 mars 2024, a arrêté les comptes sociaux et consolidés du Groupe Amoéba pour l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Les Commissaires aux Comptes ont effectué leurs travaux d'audit et n'ont pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause la conformité de ces derniers. Les rapports de certification sont en cours d'émission.

АМОЕВА	31/12/2023	31/12/2022
Compte de résultat consolidé	K€	K€
Chiffre d'affaires	-	-
Subventions	664	461
Frais de déploiement industriel	(1 708)	(1 110)
Frais de recherche et développement	(2 324)	(2 525)
Frais généraux et administratifs	(2 915)	(2 280)
Marketing et Ventes	(354)	(389)
Résultat opérationnel courant	(6 638)	(5 843)
Autres produits et charges	(7 400)	-
Résultat opérationnel	(14 038)	(5 483)
Résultat financier	(260)	(2 180)
Résultat net	(14 298)	(8 023)
Résultat net avant autres produits et charges	(6 898)	(8 023)

Le **résultat opérationnel courant** s'établit au 31 décembre 2023 à − 6 638 K€ contre − 5 843 K€ au 31 décembre 2022. Compte tenu du décalage du projet industriel USIBIAM et en conséquence d'un retard





futur en trésorerie, un test de dépréciation a conduit la société à constater une dépréciation exceptionnelle de 7,4 M€ sur les actifs incorporels et en cours au 31 décembre 2023. Cette provision ne remet pas en question le projet de développement de l'entreprise sur ses applications biocontrôle, biocide et cosmétique Cette dépréciation, possible grâce au soutien de son principal actionnaire, permet à Amoéba de démarrer 2024 avec un bilan propre, sans risque de devoir pénaliser sa rentabilité future par des charges d'amortissement d'actifs potentiellement obsolètes.

- La société n'a réalisé aucun chiffre d'affaires au cours de l'exercice 2023.
- Les subventions sont en hausse de 44% par rapport à l'exercice précédent. Elles sont principalement constituées du Crédit Impôt Recherche et soulignent les efforts faits par l'entreprise en matière de recherche et développement sur l'application biocontrôle au cours de l'année 2023.
- Les frais de déploiement industriel sont supérieurs par rapport à l'année précédente de 598
 K€. Cette augmentation est principalement due au transfert des achats de consommables et des frais d'énergie du département R&D au département déploiement industriel.
- Les dépenses de Recherche et Développement nettes de subventions s'établissent à 2 324
 K€, contre 2 525 K€ au 31 décembre 2022.
- Les frais de marketing et ventes sont stables par rapport à l'exercice précédent.
- Les frais **généraux et administratifs** sont en hausse de 28% par rapport à l'année précédente.
- Les autres produits et charges s'élèvent à 7 400 K€ et correspondent à la dépréciation des frais de développement et des immobilisations en cours en lien avec le projet industriel reporté.
- Le **résultat financier** s'élève à -260 K€ et comprend principalement les charges d'intérêts sur l'emprunt obligataire Nice & Green.

Le **résultat net** s'établit ainsi à − 14 298 K€ contre − 8 022 K€ au 31 décembre 2022. Hors éléments non récurrents de dépréciation des actifs, le résultat 2023 serait de − 6 698 K€ en amélioration de 1 324 K€ par rapport à l'exercice précédent.

La **trésorerie** de la Société au 31 décembre 2023 s'élève à 519 K€ contre 5 528 K€ au 31 décembre 2022.

La baisse de la trésorerie s'explique par :

- des flux de trésorerie d'exploitation de 6 503 K€;
- des flux de trésorerie liés aux opérations d'investissements de -2 810 K€;
- des flux de trésorerie liés aux opérations de financement de + 4 305 K€.





Au 31 décembre 2023, les capitaux propres de la Société s'élèvent à − 3,9 M€ contre 8,2 M€ au 31 décembre 2022.

L'endettement financier de la Société s'élève à 4 923 K€ contre 2 357 K€ au 31 décembre 2022. Il est constitué de dettes liées à l'emprunt obligataire Nice & Green (3 661 K€), aux obligations locatives (748 K€) et à l'avance remboursable accordée par Bpi France (514 K€).

Une année de transition en vue de la commercialisation de ses produits

Au cours de l'année 2023, Amoéba s'est concentrée sur les axes principaux suivants :

Poursuite du développement de l'application biocontrôle :

a. Création de la marque commerciale AXPERA

Dans le cadre du plan de pré-commercialisation, Amoéba a travaillé sur la création d'une marque à vocation internationale pour sa solution de biocontrôle, reflétant les valeurs d'innovation, de performance, de responsabilité et de renouveau. C'est dans ce cadre qu'elle a annoncé le 5 juin 2023 le nom de marque de ses solutions de biocontrôle: AXPERA, en vue de la commercialisation envisagée en 2025.

b. Campagne de tests au champ 2023

Avec plus de 140 essais en champ réalisés en Europe, aux Etats-Unis, au Brésil, au Costa Rica et en Asie, la campagne d'essais hiver 2022 / été 2023 a confirmé les résultats de la saison 2022 et permis d'affiner la stratégie commerciale et les marchés ciblés en vue de la commercialisation du biofongicide AXPERA (cf. Communiqué de presse du 23 novembre 2023).

c. Projet industriel

Le 15 décembre 2023 suite au changement de gouvernance, le projet a été reporté en attente d'une revue stratégique et du financement nécessaire.

d. Publication d'un article scientifique dans Plants

Amoéba a annoncé la publication d'un nouvel article scientifique présentant l'efficacité des produits de biocontrôle contre le mildiou et les oïdiums de la tomate. Les résultats obtenus dans le cadre d'essais réalisés par des prestataires indépendants démontrent que le lysat d'amibe protège les tomates contre le mildiou et les oïdiums avec une efficacité pouvant atteindre 97% sur feuilles et 100% sur fruits. (cf. Communiqué de presse du 18 octobre 2023).





Nouveaux développements R&D

Dépôt de brevet pour une application cosmétique potentielle

Le 16 octobre 2023, Amoéba annonce avoir obtenu des résultats probants pour une utilisation du lysat de *Willaertia magna* C2c Maky pour le soin de la peau en cosmétique et avoir déposé une demande de brevet relative à cette invention. Le lysat d'amibe pourrait être utilisé comme ingrédient cosmétique multi-usage : protection contre la mort cellulaire des cellules de la peau, renouvellement cellulaire des cellules de la peau, protection contre les effets des UV, anti-stress oxydatif, protection contre le photo-vieillissement.

Recherche de financements

a. Annulation de la 8ème tranche d'OCA et signature d'un nouveau contrat de financement de 9 millions d'euros sous forme d'obligations simples avec Nice & Green SA

La Société a annoncé l'annulation de la 8° tranche optionnelle de 80 OCA.

Par ailleurs, Amoéba a signé un nouveau contrat de financement de 9 millions d'euros sous forme d'obligations simples avec Nice & Green (cf. Communiqué de presse du 15 février 2023).

Au 31 décembre 2023, 3 995 K€ ont été encaissés par la société.

b. Obtention d'un financement de 5,9 M€ de Bpi France

Amoéba a également obtenu un financement de 5,9 M€ de Bpi France dans le cadre de France 2030 suite à sa candidature à l'appel à projet « *Résilience et Capacité Agroalimentaires* ». La Bpi France a ainsi annoncé un soutien à hauteur de 5 917 676 € sous forme de subvention à hauteur de 3 550 606 € et d'avance remboursable à hauteur de 2 367 070 €. Au 31 décembre 2023, 1 479 K€ ont été encaissés au titre d'une première tranche. Le versement du solde des subventions et avances remboursables est conditionné à la réalisation de conditions particulières jugées périodiquement par Bpi France.

Évolution de la Gouvernance

Évolution suite au Conseil d'Administration du 14 décembre 2023

Lors de sa réunion du 14 décembre 2023, le Conseil d'administration d'Amoéba a décidé d'un changement du mode de gouvernance de la Société, entraînant la cessation automatique des mandats de Président du Conseil d'administration et Directeur Général de Fabrice Plasson.

Le Conseil d'administration a unanimement nommé au poste de Président du Conseil d'administration Benoit Villers, fondateur et Managing Partner de Nice & Green SA.

Le Conseil d'administration a également nommé Jean-François Doucet, précédemment Directeur Général Adjoint au poste de Directeur Général de l'entreprise.





Evènements survenus depuis la clôture de l'exercice

Stratégie

Dans le cadre de la réorientation d'Amoéba d'une société de Recherche et Développement à une société commerciale et industrielle, la société a publié deux communiqués de presse les 5 février et 15 février 2024 précisant les nouveaux axes stratégiques visant à prioriser une gamme de produits à forte rentabilité et permettant une commercialisation qui soit la plus rapide possible.

Visant les activités à forte marge et non pas les activités à fort volume, Amoéba envisage de satisfaire la production prévue à court et moyen terme, par l'extension des capacités de production à Chassieu, siège actuel de la Société. Par ailleurs, le Conseil d'administration a confirmé le décalage de la construction de l'usine de Cavaillon dont le financement n'était pas finalisé, et ce jusqu'à ce que le chiffre d'affaires généré par les ventes produites depuis Chassieu assure un cash-flow opérationnel suffisant.

Financement

Il est aussi à noter que les premières tranches d'amortissement du prêt en Obligations simples qui devaient être payées durant le deuxième trimestre 2024 ont été reportées d'une durée minimale de 6 mois afin d'alléger la charge financière d'Amoéba durant la phase de pré-commercialisation.

Gouvernance

Au cours du Conseil d'Administration de ce jour, M. Fabrice Plasson a présenté sa démission de son mandat d'administrateur. Cette démission a pris effet à l'issue du Conseil. Le Conseil d'Administration le remercie pour son action durant toutes ses années de présence au sein de la société et de ses organes de gouvernance.

Evolution et perspectives

Application biocontrôle

Le programme de tests prévu en 2024 est destiné à générer des données pour compléter les futurs dossiers d'AMM en Europe du Sud et du Centre sur les cultures prioritaires (vigne, cultures maraîchères sous serre, bananier).

Par ailleurs la qualité reconnue de notre produit devrait lui permettre d'être inclus dans différents programmes institutionnels destinés à réduire les quantités de cuivre ou de fongicides chimiques et à développer les solutions alternatives tels que :

- Le plan mildiou du Comité Interprofessionnel des Vins de Bordeaux (CIVB)
- Le plan PARSADA du Ministère de l'Agriculture, dans les thèmes définis comme prioritaires : mildiou et black-rot de la vigne, maladies fongiques des cultures maraîchères en agriculture biologique, cercosporiose noire du bananier.





 Les essais du Grand Défi pour le Biocontrôle et la Biostimulation, pilotée par l'association ABBA dont Amoéba est membre.

Sur le plan réglementaire, le calendrier d'approbation de la substance active et des produits formulés devrait suivre les schémas ci-dessous :



Application cosmétique potentielle

A la suite des résultats probants sur peau reconstituée démontrés en 2023, une première étude clinique réalisée par l'Institut d'Expertise Clinique et impliquant 30 volontaires a été planifiée pour débuter en février 2024 et devrait délivrer ses résultats au début du second semestre 2024. Afin d'identifier d'autres marchés, différents usages vont être testés en 2024 notamment le traitement des cheveux (chute et repousse) et l'aide à la cicatrisation.

Recherche de partenariats

L'approche de la fin du processus réglementaire pour l'activité biocontrôle et le développement d'applications potentielles dans la cosmétique entraîne une accélération des échanges entre Amoéba et des partenaires commerciaux, financiers et industriels, y compris pour l'outsourcing d'une partie de sa production.





Les comptes clos au 31 décembre 2023 ont été arrêtés par le Conseil d'Administration selon le principe de continuité d'exploitation au vu des prévisions d'activité et de trésorerie à 12 mois, soit jusqu'au 31 décembre 2024.

A la date d'arrêté des comptes, la Société dispose d'un fonds de roulement net suffisant pour faire face à ses obligations et à ses besoins de trésorerie jusqu'au 31 décembre 2024, la Société estimant pouvoir faire face à ses engagements pris à date.

Prochain rendez-vous:

Assemblée Générale des actionnaires : le 27 juin 2024

À propos d'AMOÉBA:

Créée en 2010, Amoéba est une biotech basée à Chassieu (Lyon, France) qui a pour ambition de devenir un acteur majeur du traitement du risque microbiologique dans les secteurs de la protection des plantes et de la santé.

Basée sur les propriétés naturelles d'un micro-organisme unique au Monde, nos solutions biologiques constituent une alternative viable aux produits chimiques largement utilisés aujourd'hui. Amoéba se concentre actuellement sur le marché mondial du biocontrôle pour la protection des plantes et sur le marché de la cosmétique. La commercialisation des produits phytosanitaires étant sujette à l'obtention des autorisations réglementaires locales, la Société a mené les démarches réglementaires nécessaires et a obtenu en 2022 l'approbation de sa substance active aux USA ainsi que la recommandation d'approbation en Europe émise par l'autorité Autrichienne. Concernant l'application cosmétique, cette dernière ne nécessite pas d'approbation préalable d'une autorité compétente en Europe et aux Etats-Unis, la personne responsable de la mise sur le marché du produit cosmétique formulé doit procéder à une autoévaluation de sa sécurité.

Amoéba est une société cotée sur Euronext Growth. La Société est membre du réseau BPI Excellence et est éligible au dispositif PEA-PME. Plus d'informations sur www.amoeba-nature.com.

Contacts:

Amoéba

Jean-François DOUCET Directeur Général



if.doucet@amoeba-nature.com

Calyptus

Relations investisseurs & Presse Nicolas HELIN / Mathieu CALLEUX

01 53 65 37 90 / 91

amoeba@calyptus.net

Avertissement

Ce communiqué de presse contient des déclarations prospectives relatives à AMOÉBA qui reposent sur nos estimations et hypothèses actuelles et sur les informations qui nous sont actuellement disponibles. AMOÉBA, cependant, ne donne aucune garantie quant à la réalisation des prévisions exprimées dans ces déclarations prospectives qui sont soumises à des risques dont ceux décrits dans le Document Universel d'Enregistrement d'AMOÉBA déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 18 Avril 2023 sous le numéro D23-0296 et disponible sur le site Internet d'AMOÉBA (www.amoeba-nature.com). Les déclarations prospectives figurant dans le présent communiqué sont également soumises à des risques inconnus d'AMOÉBA ou qu'AMOÉBA ne considère pas comme significatifs à cette date. La réalisation de tout ou partie de ces risques pourrait conduire à ce que les résultats réels, conditions financières, performances ou réalisations d'AMOÉBA diffèrent significativement des résultats, conditions financières, performances ou réalisations exprimés dans ces déclarations.

